



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Aides à projet au profit des actions culturelles**

DE20180327\_20

Conseil municipal du 27 mars 2018

Rapporteuse :  
Elisabeth LASBUGUES

Télétransmise à la Préfecture le 30 MARS 2018  
Affichée le 30 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 14 mars 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Brigitte RICCI, M. Philippe LAVAUD, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Vincent YOU à M. Xavier BONNEFONT
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Cécile MACULA à Mme José BOUTTEMY
- M. Rabah ACHARKI à M. Arnaud JUIN
- Mme Catherine PEREZ à M. Philippe LAVAUD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Philippe VERGNAUD

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Affaires Juridiques  
Médéric DAVID

**Aides à projet au profit des actions culturelles**

Développement des Arts et de la Culture  
id : 2116

Conseil municipal  
27 mars 2018

20

Rapporteure : Elisabeth LASBUGUES

Plusieurs acteurs culturels locaux participent, notamment par la mise en place de projets et actions à l'animation culturelle du territoire communal. La collectivité peut, le cas échéant, soutenir ces projets par l'octroi de subventions. Dans ce cadre, des associations ont sollicité la Ville d'Angoulême aux fins d'obtenir un soutien financier.

**L'association des « Amis de l'orgue de la Charente »** organise un événement exceptionnel d'envergure internationale devant enrichir la vie culturelle à Angoulême : la création d'une œuvre musicale, un oratorio pour grand orchestre et voix, écrite par Frédéric Ledroit et interprétée par l'orchestre philharmonique de la Rhénanie-Palatinat et la Maîtrise de la Cathédrale du Luxembourg. Cette œuvre sera jouée à Angoulême à l'occasion du Festival de l'Orgue en Charente. Sa diffusion sera accompagnée de conférences et de concerts éducatifs. Pour mener à bien ce projet, l'association a sollicité une subvention de 6 000 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 66 940 euros

**L'association « Émoi photographie »** organise son 6ème festival du 24 mars au 29 avril 2018. Composé de 28 expositions présentées dans 11 lieux d'Angoulême (Musée d'Angoulême, Hôtel Saint-Simon, cour de l'Hôtel de Ville Théâtre d'Angoulême, Halles..) et de GrandAngoulême, le festival 2018 a pour thématique : « Le corps dans tous ses états ». Des conférences, des temps de rencontre, des lectures de portfolio, des projections complètent le programme. Le public visé s'étend du tout public au scolaire, des photographes amateurs aux professionnels. Pour mener à bien ce projet, l'association a sollicité une subvention de 6 000 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 26 635 euros

**L'association « Prenez du relief »** organise en 2018 trois actions d'envergures dont la finalité est la promotion du cinéma en relief et en réalité virtuelle et la structuration de cette filière professionnelle afin de la rendre visible sous toutes ses formes (documentaire, fiction ...) sur le territoire et bien au-delà. Les trois projets sont :

- la Fête du court métrage du 9 au 14 mars 2018 (à la demande du CNC) ;
- le K.Dick, espace dédié à la réalité virtuelle et augmentée, du 1er juillet au 15 octobre 2018 à la Cité(référence européenne en matière de réalité virtuelle) ;
- le Festival Courant 3D, 6ème édition, du 8 au 13 octobre 2018.

Pour mener à bien ces projets, l'association a sollicité une subvention de 4 000 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 51 150 euros

**« L'association Tatinass »** organise en octobre 2018 la 6ème édition du festival de danse (pas d'édition 2017). L'objectif de cette manifestation est de proposer un événement tout public autour de la danse afin de faire découvrir des styles de musique et de danse d'artistes locaux, nationaux ou internationaux différents. Des stages de danse, des soirées de démonstrations et d'initiations ainsi que des spectacles doivent permettre à un large public de se retrouver autour d'une même thématique. Pour mener à bien cette manifestation, l'association a sollicité une subvention de 6 000 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 78 250 euros

**L'association « Les Mains sales »** anime des lieux de création et de diffusion graphique contemporaine, de formation et d'animation : la Fabrique et le comptoir des images. Elle souhaite, en 2018, mener des actions spécifiques pour faire connaître aux jeunes, aux artistes et aux professionnels la filière image imprimée et création graphique contemporaine régionale. Pour cela elle propose des interventions à destination des jeunes autour du thème « Cartographie sensible : de la Cité à la Cité – l'Aire de Je » et la création d'un tiers-lieux spécifique aux industries culturelles créatives : le cosmolab. Afin de mener à bien ce projet, l'association a sollicité une subvention de 8 000 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 303 211 euros.

**Le « Centre Social Culturel et Sportif Rives de Charente »** organise, le 5 mai 2018, la deuxième édition de Japan A'Rives. Destinée aux étudiants de l'image, très présents dans le quartier, ainsi qu'aux Angoumoisins, cette manifestation, en lien avec des partenaires comme l'Atelier du Jeu Vidéos, EBIM Studio, La Cité de la Bande Dessinée et de l'Image, la Human Academy, propose plusieurs activités. Ce temps festif doit permettre à l'ensemble des participants d'échanger sur la culture japonaise, de partager autour d'intérêts communs (mangas, jeux vidéo, cosplay) et pour les étudiants de l'image de découvrir Angoulême. Pour mener à bien ce projet, l'association a sollicité une subvention de 1 200 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 7 340 euros.

**L'association des étudiants du Campus Image d'Angoulême**, regroupant les douze écoles de l'image, organise la première édition des 24 heures de la création, les samedi 21 et dimanche 22 avril 2018. Les 50 participants devront réaliser une expérience sonore et visuelle sous la forme d'un court métrage pouvant être interactif et qui devra mettre en valeur le potentiel de l'écosystème de l'image. L'objectif est aussi de permettre aux étudiants de se rencontrer, d'échanger sur les différentes filières et métiers qu'ils préparent et de relever un challenge dans un temps imparti et sur un thème imposé. Pour mener à bien cette manifestation, l'association a sollicité une subvention de 700 euros auprès de la collectivité pour un budget total de 2450 euros.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'octroyer des subventions, d'un montant total de 16 200 euros, dans les conditions suivantes :

- 6 000 euros au profit de l'association des Amis de l'orgue de la Charente pour son projet de création d'Oratorio
- 3 000 euros au profit de L'association Émoi photographie pour son projet de festival de photographie
- 3 000 euros au profit de l'association Prenez du relief pour ses projets « la Fête du court métrage », « K.Dick » et « le Festival Courant 3D »
- 1 000 euros au profit de l'association Tatiniass pour son projet « Grand festival de danse à Angoulême » édition 2018
- 2 000 euros au profit de l'association Les Mains sales pour ses projets « Cartographie sensible » et « Cosmolab »
- 500 euros au profit du Centre Social Rives de Charente pour son projet « Japan à'rives#2»
- de 700 euros au profit de l'association des étudiants du Campus Image Angoulême pour l'organisation des 24 heures de la création.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

Laïd Bouazza  
Danielle CHAUVET

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour

27 mars 2018

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

L'Adjoint



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.